



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5929^e séance

Mardi 8 juillet 2008, à 10 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Le Luong Minh.	(Viet Nam)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Wang Guangya
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawyers

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 40.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que ceci est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de juillet 2008, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Zalmay Khalilzad, Représentant permanent des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juin 2008. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Khalilzad pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de la Vice-Secrétaire générale, S. E. M^{me} Asha-Rose Migiro. Je lui donne la parole.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les membres du Conseil de me donner la possibilité d'informer le Conseil sur la situation qui règne au Zimbabwe.

Je rentre tout juste du Sommet de l'Union africaine de Charm el-Cheikh, où j'ai transmis aux dirigeants le message du Secrétaire général, selon lequel la crise au Zimbabwe constitue l'heure de vérité pour la démocratie sur le continent. Aujourd'hui, je voudrais dire au Conseil que la situation au Zimbabwe représente également un défi pour le monde entier.

Lorsqu'une élection se déroule dans un climat de peur et de violence, son issue ne saurait avoir la légitimité que confère la volonté du peuple. Le principe de la démocratie est dès lors en jeu. Les élections entachées d'irrégularités au Zimbabwe ont produit des résultats illégitimes. La gravité de la situation et ses

conséquences éventuelles risquent d'affecter profondément la paix et la sécurité de la région.

Depuis le dernier exposé que le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe a fait au Conseil (voir S/PV.5919), le Zimbabwe a organisé une élection présidentielle à laquelle n'a participé qu'un seul candidat, le Président sortant Robert Mugabe, qui brigait ainsi un sixième mandat. Les membres se souviendront que le chef du Mouvement pour le changement démocratique (MDC), Morgan Tsvangirai, avait été déclaré vainqueur, lors du premier tour, avec 47,9 % des voix. Les membres le savent également, ce résultat n'a pas empêché la tenue d'un second tour, dont M. Tsvangirai s'est retiré en expliquant que la violence parrainée par l'État, l'intimidation et l'assassinat de plus de 80 de ses partisans rendaient la tenue d'élections libres et régulières impossible.

Malgré les appels au report de l'élection jusqu'à ce que les conditions appropriées soient réunies, notamment ceux lancés par le Secrétaire général Ban Ki-moon, le second tour des élections s'est déroulé le vendredi 27 juin. Contrairement au premier tour, cette fois-ci aucun observateur national n'était présent sur place, puisque tant le Zimbabwe Election Support Network, qui avait couvert le premier tour de manière très efficace, que l'organisation non gouvernementale, Lawyers for Human Rights, s'étaient retirés, arguant que les conditions minimales leur permettant de travailler n'étaient pas réunies.

L'absence d'observateurs nationaux a privé les élections d'un élément déterminant pour garantir leur transparence et leur crédibilité. Toutefois, des missions de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), de l'Union africaine et du Parlement panafricain étaient, elles, présentes sur place. S'attendant à une escalade des tensions lors du second tour, les groupes régionaux avaient substantiellement renforcé le nombre de leurs observateurs dépêchés pour le second tour. La CDAA avait ainsi doublé son contingent, déployant plus de 400 observateurs, au lieu des 163 présents pour le premier tour. L'Union africaine avait, quant à elle, déployé plus de 60 observateurs, contre un peu moins d'une vingtaine lors du premier tour, et le Parlement panafricain en avait lui déployé 30. L'Organisation des Nations Unies a fourni un appui logistique et technique à la CDAA alors qu'elle s'employait à étoffer ses capacités d'observation pour le second tour. Au sein des observateurs, on comptait des parlementaires

représentant les partis au pouvoir mais aussi les partis d'opposition, des membres de la société civile et des fonctionnaires. Je voudrais d'ailleurs saluer le travail de ces observateurs, dont beaucoup ont été victimes d'intimidation et de harcèlement alors qu'ils s'acquittaient de leur tâche, faisant ainsi preuve d'un courage fort louable.

Le jour des élections, les observateurs ont fait état de nombreuses irrégularités. L'un des pires exemples est que les électeurs ont été obligés d'indiquer le numéro de série de leur bulletin de vote aux représentants du Zimbabwe African National Union-Front patriotique (ZANU-PF), privant ainsi de tout sens la notion d'anonymat du scrutin. Certaines personnes ont invalidé leur bulletin de vote en signe de protestation et les bulletins nuls ont ainsi représenté 5,1 % de l'ensemble des voix. Le vote s'est déroulé le 27 juin et les résultats officiels ont déclaré le Président Mugabe vainqueur avec 85,5 % des voix. La cérémonie d'investiture du Président Mugabe a eu lieu le 29 juin. Le Président est ensuite parti pour l'Égypte afin de participer au Sommet de l'Union africaine.

Il convient de noter que les trois missions d'observation africaines présentes sur le terrain ont condamné sans équivoque le processus électoral et ses résultats. La mission d'observation du Parlement panafricain a déclaré que « les élections n'ont été ni libres ni régulières » et que « les conditions devraient être créées et des dispositions prises pour la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles aussitôt que possible, ceci en conformité avec les principes de l'Union africaine qui régissent les élections démocratiques ».

La mission de la CDAA a déclaré, quant à elle, que le processus mené au second tour de l'élection présidentielle n'avait pas respecté les principes et les orientations fixés par la Communauté en matière d'élections démocratiques. En outre, elle a ajouté que l'élection n'exprimait pas la volonté du peuple zimbabwéen. Enfin, la mission d'observation de l'Union africaine a, elle aussi, conclu que le processus électoral n'avait pas respecté les normes acceptées par l'Union africaine, citant notamment les violences observées lors de la campagne du second tour et le manque d'accès aux médias.

Ces observations montrent clairement que le processus électoral qui a conduit à la réélection du Président Mugabe a été sérieusement entaché d'irrégularités. Cette crise de légitimité profonde est

aggravée par la paralysie des institutions de l'État. À l'heure actuelle, le Parlement ne fonctionne plus; la société civile est bâillonnée et victime d'actes d'intimidation; et l'économie est à genoux, avec un taux annuel d'inflation de l'ordre de 10 500 000 % en date de la fin du mois de juin et un taux de chômage supérieur à 80 %. Parallèlement, le pays est confronté à de graves pénuries alimentaires et manque cruellement de services de base. Il importe au plus haut point de rétablir la primauté du droit et de commencer à reconstruire les institutions publiques.

Il est clair que le Zimbabwe devra passer par une transition politique, rassemblant la population autour d'un projet commun. Un processus de concorde et de réconciliation nationale, prévoyant de vastes consultations nationales participatives, sera également nécessaire.

Reconnaissant que le pays est profondément divisé et que l'avenir politique du Zimbabwe dépend de l'adoption de dispositions transitoires encourageant l'unité nationale, le ZANU-PF et le MDC ont accepté de dialoguer en vue de parvenir à un règlement négocié. Les pourparlers se déroulent actuellement sous la médiation de l'Afrique du Sud afin qu'une solution soit trouvée d'urgence à l'impasse politique actuelle. Le Président Mbeki a activement consulté les parties intéressées et il s'emploie à ce qu'une rencontre directe entre le Président Mugabe et le chef du MDC, M. Morgan Tsvangirai, soit organisée.

Lors des réunions que j'ai eues avec le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping, et avec d'autres dirigeants africains, dont certains ont exprimé la crainte de voir la situation se détériorer encore davantage, je les ai remerciés des efforts qu'ils ont déployés jusqu'à présent et j'ai exprimé l'espoir qu'ils resteraient pleinement déterminés à aider le peuple zimbabwéen. La création d'un gouvernement d'unité nationale est une possibilité qui recueille un large appui dans la région. Dans sa déclaration finale, l'Union africaine a demandé à la CDAA de poursuivre et de renforcer ses efforts en mettant en place un dispositif sur le terrain visant à appuyer les efforts de médiation. Le Secrétaire général soutient vigoureusement cette recommandation et appelle à l'établissement rapide d'un tel dispositif. J'ai également réitéré l'offre du Secrétaire général de mettre tous les moyens dont dispose l'ONU au service de la CDAA et de l'Union africaine afin de renforcer le processus de médiation.

Bien que la volonté des parties de dialoguer soit encourageante, le Secrétaire général reste gravement préoccupé par le fait que la situation pourrait se détériorer davantage et que la violence pourrait s'étendre à l'ensemble du pays avec des répercussions sur la région tout entière. Le Secrétaire général Ban est également très inquiet par la situation humanitaire qui prévaut dans le pays. Si rien n'est fait, la pénurie alimentaire pourrait menacer la vie de plus de 5,1 millions de personnes.

Le Secrétaire général demande donc aux autorités zimbabwéennes de lever immédiatement les restrictions sur les activités humanitaires. Il les exhorte également à garantir de manière immédiate la protection des personnes vivant actuellement dans le centre de transit de Ruwa, lieu vers lequel elles ont été transférées après qu'elles se sont réfugiées à l'ambassade sud-africaine.

Alors que le monde se mobilise pour contribuer à trouver une solution pacifique à la crise et pour aider le Zimbabwe à retrouver le chemin de la démocratie, de la stabilité et du développement, le Gouvernement a la responsabilité urgente de protéger ses ressortissants et de mettre fin immédiatement à toute forme de violence. Les victimes des actes de violence perpétrés ces dernières semaines doivent obtenir justice. Les personnes qui ont commis des crimes doivent en répondre. L'ONU est prête à jouer le rôle qui lui incombe pour appuyer ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.